

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2012

Étaient présents :

M. DUGLAND, 1^{er} adjoint,
Mmes HUREAU, JACOB, PHILIPPON et VAILLANT,
MM. CARLIER et COSTE.

Etaient excusés :

M. METIVIER (pouvoir à M. Philippe COSTE)
M. PELAMATTI (pouvoir à M. Michel CARLIER)
Mme RENOULT (pouvoir à M. Frédéric DUGLAND)

Etaient absents :

M. BEAUFORT.

Autres présents :

Mme BARBIER, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 18h10.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

Aucune inscription de questions diverses à l'ordre du jour du conseil n'est demandée.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2012 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Signature de la convention balayeuse:

Rapporteur : M. Dugland.

M. Dugland fait lecture de la convention rédigée conjointement par la Mairie de Gland et la Mairie de Mont Saint Père. Cette convention établit les règles de financement, utilisation, entretien, etc. de la balayeuse désherbeuse acquise par les deux communes pour un montant de 14300 € H.T. (17102,80 € T.T.C.). L'ensemble du texte est approuvé par le Conseil Municipal. Ce dernier autorise M. le Maire à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) Encaissement d'un don :

Rapporteur : Mme Barbier.

Suite au repas des Aînés, M. Robinette à fait un don de 70 € à la commune qui nécessite une délibération notifiant l'acceptation du don pour encaissement.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) Participation communale à une classe de patrimoine:

Rapporteur : M. Carlier.

Une classe de l'école de Brasles fréquentée par des enfants de Gland partira en classe patrimoine à St Michel en Thiérache au cours du premier semestre 2013. Les frais du séjour sont répartis en trois : 40 % conseil général, 30 % commune et 30 % parents. Une délibération mentionnant l'engagement de la Mairie de Gland à verser la part communale du séjour pour les enfants glanais concernés est à joindre au dossier d'inscription. Le montant exact ne nous est pas connu mais sera de l'ordre de 120 € pour chacun des 4 enfants concernés. Aucune objection de la part du Conseil Municipal qui réitère à cette

occasion les engagements pris auprès de la Mairie de Brasles en début de mandat en ce qui concerne les affaires scolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2013

d) Participation MNT maintien de salaire et labellisation :

Rapporteur : M. Carlier, Mme Barbier.

Mme Barbier rappelle qu'à compter du premier janvier 2013, il ne sera plus possible de verser une participation aux cotisations MNT maintien de salaire ou mutuelle santé en pourcentage (actuellement 50 % de la cotisation mensuelle) Désormais il nous faut déterminer un montant mensuel fixe pour cette participation en fonction de critères que nous choisissons librement. Néanmoins, le montant minimum est fixé à 5 €. Par ailleurs, cette participation ne peut être versée que si la mutuelle santé ou maintien de salaire choisie par l'employé(e) est « labellisée » (conditions obligatoires devant être incluses dans le contrat « mutuelle ») La MNT étant labellisée, nous n'aurons pas de problème particulier à résoudre.

Après étude, il a été proposé lors du précédent Conseil de verser une participation de 5 € pour les emplois à temps partiel et de 10 € pour les emplois à temps complet. Si besoin, cette participation peut être revue en fonction de l'évolution des carrières de nos employés communaux. La proposition de délibération a été transmise au CTP du CDG 02 qui a émis un avis favorable mais nous n'avons pas encore reçu l'avis officiel que nous devons transmettre pour contrôle de légalité avec la délibération définitive que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

e) Recensement :

Rapporteur : M. Dugland.

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. Il est obligatoire pour tous les résidents de la commune.

A cette fin, Monsieur Dugland, après avoir consulté les intéressés, propose de nommer par délibération, Mme Micheline TALON et M. Claude DIGARD comme agents recenseurs. Ces deux personnes sont bien connues de l'ensemble de la population. Nous ne doutons pas qu'elles soient accueillies dans les meilleures conditions possibles par nos concitoyens.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Nos deux agents recenseurs seront formés les 4 janvier et 15 janvier afin d'être les plus performants possibles.

Les Glanois ont déjà été informés des opérations de recensement dans la « Feuille de Chêne » de décembre. Une autre information sera donnée lors des vœux du 6 janvier 2013, par un agenda glanois en janvier présentant nos deux agents recenseurs et par voie d'affichage.

f) Dettes irrécouvrables :

Rapporteur : Mme Barbier.

La Trésorerie nous informe qu'il ne nous sera pas possible de récupérer les sommes dues par la société LVP mise en liquidation et dont le propriétaire est introuvable (sic)

Il faut donc nous résoudre à passer les créances en pertes sèches.. La trésorerie a accepté d'étaler sur deux ans les sommes dues soit 5835,09 € pour 2013. Il nous faut donc par délibération faire une admission en non-valeur de cette somme pour le budget 2013..

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Informations diverses :

a) Employé communal :

Nous avons la joie de vous faire part de la réussite de Florent MALETTE à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe. (Applaudissements nourris du Conseil Municipal).

Nous procéderons à la création du poste adéquat par modification du tableau des effectifs lors du prochain conseil et demanderons sa nomination dans le grade lors du prochain Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Chauny.

b) ERDF :

ERDF vient de nous transmettre les plans du réseau électrique de notre commune, plan dont nous ne disposons pas jusqu'alors. Ce document ainsi que les autres plans des réseaux (eau, gaz, assainissement) étant des documents souvent demandés, il est décidé de les regrouper en un seul et même endroit. Il nous manque toujours le réseau de France Télécom...

c) Remerciement :

La Communauté de Communes nous remercie de notre engagement pour avoir organisé la consultation citoyenne sur la suppression de services à l'hôpital de Château-Thierry.

La commune de Villiers sur Marne nous remercie de notre soutien dans le refus de son rattachement à USESA décidée par le Préfet dans le cadre de la réforme territoriale.

d) GRDF :

Grdf nous prie, dans un courrier, de bien vouloir l'excuser des longs désagréments dus à la pose du réseau gaz dans notre commune. De nombreuses semaines de travaux en période hivernale retardés en plus par un épisode neigeux.

e) NRA-ZO :

Malheureusement, là aussi des retards accumulés. On nous promet le branchement de la fibre optique et l'ADSL haut-débit pour janvier...

f) Association des Maires de France versus EDF et ERDF :

L'AMF est en « bagarre » avec EDF et ERDF à propos du projet de nouvelle tarification de l'électricité pour les collectivités territoriales. Il serait question d'aligner les tarifs « collectivités » sur le tarif particulier. Affaire à suivre.

g) C.I.V.C. :

Le C.I.V.C. nous informe de l'attribution d'aides financières pour les aménagements hydrauliques dans les communes viticoles. L'information sera transmise à l'Association Foncière de Gland responsable de ces aménagements sur la commune.

4/ Permanences du samedi :

Répartition des permanences pour les mois de janvier et février 2013.

Rappel de la fermeture de la Mairie entre le 20 décembre 2012 et le 3 janvier 2013 au matin.

Une permanence se tiendra le 31 au matin de 9h00 à 12h00 pour permettre aux retardataires de s'inscrire sur les listes électorales (obligation légale).

La population a déjà été informée de ces dispositions dans la « Feuille de Chêne » de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.